



Portugal

Séminaire fiscal : droits et obligations fiscales de l'entreprise française implantée au Portugal

Le 4 décembre 2008

Ambassade de France à Lisbonne

Rua Santos-o –Velho, 5
1249-079 Lisboa, Portugal



Portugal

Séminaire fiscal : droits et obligations fiscales de l'entreprise française implantée au Portugal

Une bonne connaissance des droits et obligations fiscales de l'entreprise est une condition essentielle à une implantation réussie. Au Portugal depuis 2006, l'administration fiscale tend à moderniser sa réglementation fiscale et à l'appliquer de plus en plus strictement ; la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale est notamment une priorité de l'actuel gouvernement dans le cadre de sa politique de consolidation budgétaire, et le nouveau programme de « Resgate fiscal » lancé en août 2008 a déjà fait parler de lui : pour le recouvrement des dettes fiscales des entreprises, tous les moyens peuvent être mis en œuvre, jusqu'au paiement des factures des clients de l'entreprise redevable directement au fisc. L'administration fiscale vient également de publier une actualisation de sa réglementation sur les accords préalables des prix de transferts.

Pour le Dirigeant ou le Directeur financier/comptable d'une entreprise française sur le point de s'implanter au Portugal ou déjà installée au Portugal et fiscalisée dans ce pays, il est important de connaître l'ensemble de la réglementation fiscale applicable à l'entreprise, à ses salariés expatriés et à son dirigeant, dans un pays où les démarches administratives peuvent être parfois lourdes.

Dans ce contexte, la mission économique de Lisbonne vous propose un séminaire juridique et fiscal, premier du genre au Portugal, ayant pour objectif de faire un point complet sur les droits et obligations fiscales de l'entreprise française installée au Portugal. Sur le site prestigieux du Palais de Santos, il permettra à chaque participant d'échanger avec les différents intervenants du séminaire, qui mêlera l'administration fiscale (DGCI) à des avocats du plus grand cabinet portugais, le cabinet A.M. Pereira, Sáragga Leal, Oliveira Martins, Júdice e Associados, Sociedade de Advogados (PLMJ), sur des sujets tels que l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, le contrôle fiscal, les accords préalables, le contrat de travail etc... .

A titre promotionnel, les participants à ce séminaire se verront également remettre le Guide « S'implanter au Portugal » actualisé cette année par la Mission économique en partenariat avec le cabinet PLMJ : cet ouvrage s'efforce de fournir les informations essentielles pour une implantation réussie. Il aborde les principaux éléments de nature économique et culturelle à connaître, et présente en détail le contexte juridique des affaires.

Claire Monné

Adjointe au Chef de la Mission économique à Lisbonne



Programme

9h00 Accueil des participants

9h30 Ouverture

- Yves Cadilhon - *chef de la Mission économique de Lisbonne*
- Rogerio M. Ferreira Fernandes – *avocat associé, chef du département fiscal PLMJ*
- Carlos Manuel Batista Lobo - *Secrétaire d'Etat aux affaires fiscales*

Modérateur de la journée: Joël Espy, Attaché fiscal pour le Portugal près l'Ambassade de France en Espagne

10h00 Fiscalité de l'entreprise

- Obligations fiscales des sociétés (20 min) – *Avocat fiscaliste : Me. Roberto Mendes Londral - PLMJ*
- L'entreprise et les prix de transfert : Finalité, portée et contenu de la réglementation sur les prix de transfert (20 min) – *DGCI : Luis Ramos*
- L'administration fiscale et les prix de transfert (20 min) – *DGCI : Maria dos Prazeres Lousa, Directrice du centre d'études fiscales*

11h10 Pause café

11h30 Le contrôle fiscal

- Les procédures de contrôle (25 min) – *DGCI : Joao Durao, Sous Directeur Général des Impôts – Directeur du contrôle fiscal*
- Garanties des contribuables (25 min) – *avocat fiscaliste : Me. Francisco de Carvalho Furtado - PLMJ*

12h30 Déjeuner buffet

13h30 Fiscalité des particuliers

- Traitement fiscal des revenus du dirigeant résident (Salaires, remboursements de frais, revenus de capitaux mobiliers (30 min) – *DGCI : Irene Abreu, Directrice du service de l'IRS*
- Fiscalité des non-résidents (30 min) – *avocat fiscaliste : Me. Joana T. Lança - PLMJ*

14h30 Nouveau Code du travail

- Nouveau cadre juridique du contrat de travail (30 min) – *avocat associé : Me. Nuno Guedes Vaz - PLMJ*

15h00 Clôture des débats

- Synthèse des débats - *Joël Espy*
- Clôture : José António de Azevedo Pereira – *Directeur Général des Impôts*
Denis Delbourg - *Ambassadeur de France au Portugal*

*Après chaque thème 10 min de questions réponses sont prévues
Un service de traduction simultanée sera assuré pendant le séminaire*

Informations utiles

- Nos partenaires :

- Cabinet A.M. Pereira, Sáragga Leal, Oliveira Martins, Júdice e Associados, Sociedade de Advogados, RL (PLMJ) <http://www.plmj.com/>
- Direcção Geral dos Impostos : <http://www.dgci.min-financas.pt/pt>

Vos interlocuteurs

MISSION ECONOMIQUE DE LISBONNE

Claire MONNE

Adjointe au Chef de Mission

e-mail : claire.monne@missioneco.org

Clarinda GONÇALVES

Assistante

e-mail : clarinda.goncalves@missioneco.org

Tél : (00 351) 21 381 40 52

Fax : 00 351) 21 381 40 60

Rua Castilho, 50 - 2º

1269-008 Lisbonne

Portugal

<http://www.missioneco.org/portugal>

Bulletin de participation

SEMINAIRE JURIDIQUE : droits et obligations fiscales de l'entreprise française implantée au

8L628bis

Portugal

PORTUGAL - 04/12/2008

INFORMATIONS PRATIQUES

M. / Mme
Fonction
Société
Secteur d'activité
Adresse
Tél Fax
Site internet
Filiale/groupe
Code NAF/APE..... N° SIRET
N° identification TVA
N° TVA intracommunautaire

Lieu : Ambassade de France à Lisbonne, Rua Santos-o-Velho, 5, 1249-079 Lisboa.

Horaire : 9h00 à 16h (déjeuner compris)

Accueil des participants à partir de : 9h

Information sur le contenu de la manifestation :

Bulletin d'inscription à adresser à :

Claire.monne@missioneco.org ou

Mission économique de Lisbonne, r. Castilho, 50-2°, 1269-008 Lisboa

Merci de n'envoyer aucun règlement à la Mission Economique

La facture correspondant à la participation à une manifestation organisée par les Missions économiques est émise par UBIFRANCE Service Clients, BP 60708, 13572 MARSEILLE), après exécution de la prestation.

Sauf disposition contraire, les factures émises par UBIFRANCE pour des manifestations ayant lieu à l'étranger sont exclusivement libellées en euros et ne sont pas soumises au régime français de la TVA. Pour des manifestations réalisées dans un pays de l'Union Européenne, le régime de TVA s'applique si le client ne dispose pas de n° de TVA intracommunautaire.

Les factures sont recouvrables par UBIFRANCE au comptant net et sans escompte, à 30 jours à compter de la date de la facture. Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite expressément adressée au prestataire.

déclare, après avoir pris connaissance des conditions générales de participation aux activités d' UBIFRANCE et des Missions économiques, m'engager à :

1. A en respecter toutes les clauses
2. A participer à cette manifestation aux conditions suivantes :

☐ SEMINAIRE JURIDIQUE : droits et obligations fiscales de l'entreprise française implantée au Portugal

x. 265,00 €HT

3. A régler le montant total de sa participation, soit.....€ HT

Cachet de l'entreprise

Date et signature

Les informations vous concernant sont destinées au Dispositif public français d'appui au développement international des entreprises, constitué d'Ubifrance, des Missions économiques et des DRCE. Si vous ne souhaitez pas obtenir des informations sur les actions, prestations et opérations organisées par notre Réseau, cochez la case ci-contre : ☐

Si vous souhaitez obtenir communication des informations vous concernant, ou, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement, écrivez nous. Fax : 01 40 73 31 72 - courriel : modif-coordonnees@ubifrance.fr.

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Art.1 Objet

Toute inscription à une manifestation organisée par la Mission Economique doit être formulée par écrit sur le bulletin d'inscription. La signature du bulletin par le client emporte adhésion aux présentes conditions. Sauf dispositions particulières, toute inscription n'est définitive qu'après son acceptation expresse par la Mission Economique. Par sa signature, le participant (ou son représentant) s'engage à respecter le programme de rendez-vous individuels qui a été monté à son intention.

Art.2 Tarification

Les prix des manifestations sont ceux figurant sur les bulletins d'inscription. Les prix sont toujours exprimés hors taxes et ne comprennent que les frais directs des manifestations. Le montant de la participation financière ne couvre pas : les transports internationaux ou internes des participants à la manifestation, les nuitées et la restauration, l'assurance-accident, bagages et rapatriement ainsi que les frais éventuels d'acheminement de documentation et d'excédents de poids.

Art.3 Annulation

a) Annulation par la Mission économique : la Mission économique se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation lorsque son organisation est devenue impossible aux dates prévues, quelle que soit la cause de cette impossibilité. En cas d'annulation par la Mission économique, la participation forfaitaire payée par l'entreprise lui sera remboursée.

b) Annulation par l'entreprise : La réception par la Mission économique du seul engagement de participation signé par l'entreprise rend exigible le paiement de la totalité des sommes réclamées au titre de la participation à la manifestation.

Art.4 Compétence juridictionnelle

En cas de contestation, seuls les Tribunaux de Paris seront compétents et seule la loi française sera applicable.